



# **Rapport annuel d'activités 2011-2012**

(du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 1<sup>er</sup> juin 2012)

**Présenté à l'Assemblée générale annuelle**

**14 juin 2012**

**Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires**

## **Table des matières**

---

<b>Mission de la CTROC</b>	<b>p. 2</b>
<b>Objectifs de la CTROC</b>	<b>p. 3</b>
<b>Actions de revendications et de négociations</b>	<b>p. 4</b>
a) La convention PSOC	
b) Le financement des OCASSS	
<b>Actions politiques</b>	<b>p. 15</b>
a) Pour des services publics accessibles et de qualité	
b) Pour le droit à l'éducation en appui au mouvement étudiant	
c) Pour la démocratie et le respect de la liberté d'expression	
<b>Actions de recherche</b>	<b>p. 19</b>
a) Enquête sur les besoins financiers des OCASSS	
b) Étude avec l'IRIS sur le financement des organismes communautaires	
c) Le phénomène des partenariats public-privés (PPP) sociaux	
d) Autres actions de recherche	
<b>Actions de visibilité</b>	<b>p. 22</b>
<b>Actions de vie associative</b>	<b>p. 22</b>
a) Les instances de la CTROC	
b) Les ressources humaines	
c) La vie démocratique	
<b>Relations avec les alliés</b>	<b>p. 25</b>
a) Réseau québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA)	
b) Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles	
c) Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics	
d) Coalition Solidarité Santé	
e) Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)	
<b>Finances</b>	<b>p. 28</b>
<b>Comités de la CTROC</b>	<b>p. 29</b>
<b>Membres de la CTROC</b>	<b>p. 31</b>

## **Mission de la CTROC**

---

La Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires est un lieu d'analyse, d'action sociale et politique, notamment en regard de l'organisation liée au réseau public de la santé et des services sociaux et de ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes. Elle poursuit la mission de regrouper les TROC/ROC du Québec afin de favoriser la collaboration, la concertation et l'échange, ceci dans une optique de soutien au développement des organismes communautaires autonomes. Ses principaux mandats sont de promouvoir un réseau de santé et de services sociaux public, universel, accessible et gratuit, de représenter les membres des 16 TROC du Québec auprès de la population et des instances gouvernementales, de soutenir le développement des organismes communautaires autonomes et de faire connaître la nécessité de balises nationales au soutien et à la reconnaissance de tous les organismes communautaires autonomes.

*CTROC - Plate-forme de revendications (2003)*

## **Objectifs de la CTROC**

---

1. développer la solidarité interrégionale et le sentiment d'appartenance;
2. travailler dans un climat d'ouverture, de respect, de tolérance, de franchise et favoriser l'expression libre de toutes opinions;
3. obtenir, au niveau provincial, la reconnaissance de la Coalition comme interlocutrice et représentante incontournable des organismes communautaires autonomes intervenant en santé et services sociaux ;
4. Partager une vision commune des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux et se définir comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public engagé :
  - dans les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination, l'oppression, et pour la justice sociale et l'égalité, ainsi que pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie, et ce, dans une optique d'adaptation constante aux besoins pressentis dans la communauté;
  - dans les actions et les luttes sociales et politiques visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes;
  - dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile;
5. Situer les enjeux politiques vers l'atteinte d'une justice sociale, d'une société démocratique, égalitaire et équitable;
6. Défendre et promouvoir la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux;
7. Faire reconnaître l'apport des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
8. Assurer une présence dans les lieux stratégiques nationaux;
9. Défendre les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels est fondé notre système de santé et de services sociaux, à savoir : le caractère public, l'universalité, la gratuité, l'intégralité et l'accessibilité;
10. établir des liens de solidarité et des alliances avec les organisations qui mettent de l'avant des valeurs, des principes et des revendications similaires.

*CTROC - Énoncé de principes (2003)*

## **Actions de revendications et de négociations**

---

### **A) Le convention PSOC**

L'année 2011-2012 aura été marquée par les négociations que nous avons menées conjointement avec la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) sur **la convention PSOC**. Du mois d'avril 2011 au mois de mai 2012, dix rencontres ont eu lieu avec le MSSS et les Agences régionales; dix-sept rencontres avec la Table ont été nécessaires pour se préparer à ces négociations qui ont mené à une convention PSOC que la très grande majorité des TROC-ROC (13 sur 16) ont jugée comme étant acceptable.

Rappelons-nous tout d'abord que ces négociations sont le fruit d'une campagne organisée en 2010-2011, « *Non à la convention PSOC* », au cours de laquelle plus de 1800 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS), appuyés par une centaine de personnalités publiques, avaient rejeté la première version de cette convention sensée répondre aux critiques du Vérificateur général du Québec au sujet de la reddition de comptes des OCASSS. Pour notre mémoire, cette **première version** était inacceptable, car elle aurait :

- instauré de nouvelles règles qui compromettraient l'autonomie de nos organismes et auraient des incidences sur nos pratiques.
- instauré de nouvelles règles qui vont au-delà des recommandations du Vérificateur général du Québec sans que les consultations distinctes prévues aient eu lieu avec les instances représentant les organismes communautaires.
- fragilisé le lien de confiance établi avec nos membres et avec les personnes qui recourent à nos organismes.
- fragilisé nos organismes au niveau financier et pourrait avoir des incidences sur l'intégrité de nos organismes.

Cette campagne a forcé le MSSS à reporter d'un an l'application de la convention PSOC, originalement prévue pour avril 2011, et à former un Groupe de travail constitué de trois représentant-e-s du MSSS (dont l'attachée politique de la ministre déléguée aux services sociaux), trois représentant-e-s des Agences (Estrie, Montérégie et Québec), trois délégué-e-s de la Table et autant de délégué-e-s de la CTROC (un du ROC de l'Estrie, une de la TROCM et le coordonateur à la vie associative), chargé de rédiger une convention acceptable aux yeux du milieu communautaire.

En juin 2011, la partie gouvernementale a déposé une **seconde version** de cette convention que la Table et la CTROC ont jugée insatisfaisante, à l'occasion de rencontres de leurs instances respectives à la mi-septembre.

Par la suite, en octobre, la partie communautaire a déposé une **contre-proposition** qui a constitué une base concrète de négociations qui ont conduit le MSSS et les Agences à déposer une **troisième version** de la convention PSOC, en décembre 2011, qui comportait les changements suivants par rapport à la seconde version :

- l’objet de la convention mentionne que la convention « s’inscrit en cohérence » avec la politique gouvernementale sur l’action communautaire (PRAC) *et avec le Cadre de référence en matière d’action communautaire*. La version précédente parlait de « en continuité » alors que nous demandions « en conformité ».
- la reprise de notre proposition au sujet des critères de reconduction du soutien financier;
- la reconnaissance des huit critères de l’ACA comme critères d’admissibilité au soutien financier (note : six de ces critères devront être respectés et l’organisme sera invité à tendre vers les deux autres);
- l’énumération plus claire de situations pouvant entraîner le début du processus de traitement des situations particulières (ex : les critères sont nommés plus clairement et correspondent à ce qu’on retrouve dans la brochure PSOC actuellement);
- quoique encore imparfait, un processus de traitement des situations particulières moins inéquitable :
  - une rencontre avec un organisme doit être précédée d’un préavis et les documents et renseignements demandés doivent être pertinents à l’utilisation du soutien financier;
  - le dévoilement de ces renseignements et documents doit se faire dans le respect des règles de confidentialité;
  - pour entendre l’appel et formuler une recommandation, un comité paritaire sera mis en place;
- l’inclusion d’un article indiquant que si l’un des documents de référence était modifié en cours de convention, qu’il faudrait évaluer si la convention devait être ajustée et convenir des modifications.

Toutefois, nous pouvons également remarquer les problèmes suivants au sujet de cette troisième version :

1. l’obligation pour l’organisme d’informer le MSSS/Agence de situations d’apparement dans son rapport financier et une confusion quant aux normes comptables qui laissait sous-entendre que l’organisme communautaire devait connaître ces normes, et non pas d’engager un comptable qui les suivrait;
2. l’obligation pour l’organisme d’informer le MSSS/Agence de toute poursuite qui concerne les services et les activités de celui-ci;
3. le refus du MSSS/Agences d’inscrire comme une obligation de sa part de respecter le processus de reddition de comptes prescrit dans le document appliqué actuellement;
4. aucun engagement à augmenter le financement en cours de convention;
5. maintien du versement conditionnel d’une indexation annuelle du soutien financier, sans précision sur la manière de la calculer ni sur son versement intégral aux organismes communautaires;
6. aucune possibilité de soutien d’un organisme par le MSSS/Agence si le premier en fait la demande ou y consent lorsqu’une situation hors de son contrôle met en péril la réalisation de sa mission;
7. un processus de traitement des situations particulières qui peut mettre en péril le respect de l’autonomie d’un organisme :
  - a) les éléments de non-conformité ou de non-respect, mentionnés dans le premier avis écrit envoyé à un organisme, sont en lien avec les exigences du MSSS/Agence plutôt qu’avec la convention;
  - b) le délai pour le préavis avant la rencontre n’est pas précisé;

- c) les documents et renseignements demandés lors de cette rencontre peuvent porter sur toutes les activités de l'organisme, nommément les livres comptables; tout renseignement relatif à ses activités ainsi que tout document ou renseignement;
  - d) les délais accordés tout au long du processus, pour le MSSS/Agence, demeurent évasifs (« raisonnables »);
  - e) si un organisme en appelle d'une décision, le MSSS/Agence demeure juge et partie;
8. dans ce processus, le traitement différencié de la suspension du soutien financier qui n'aurait pas à faire l'objet du processus avant d'être appliquée par le MSSS/Agence;
  9. aucun mécanisme de suivi ni de traitement si un différend subsistait malgré la recherche d'une solution à l'amiable;

Durant la rencontre du 16 décembre, le MSSS et les agences ont précisé que cette 3<sup>ième</sup> version contenait le maximum de ce qu'ils pouvaient accorder. Pour eux, les sujets incontournables étaient :

- Impossible d'aller plus loin que « en cohérence » pour ce qui est du lien entre la convention, la PRAC et le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*.
- Impossible d'intégrer quelque mécanisme que ce soit concernant le rehaussement et l'indexation.
- Impossible d'accepter le processus de gestion des situations particulières proposé, de fixer des délais ou d'en convenir avec l'organisme, préciser les documents pouvant être demandé lors de la visite, qu'un organisme puisse refuser cette visite, etc;
- Pas nécessaire d'inscrire le respect réciproque du Cadre sur la reddition de comptes.

Ayant constaté la fermeture du MSSS et des agences sur ces sujets, mais une ouverture sur d'autres items, la CTROC et la Table ont transmis les recommandations suivantes suite à une rencontre le 22 décembre :

1. parmi les informations à fournir au comptable pour la production d'un rapport financier qui respecte les normes comptables canadiennes, inclure les renseignements et explications permettant au comptable de produire un rapport financier informant le MSSS/Agence de situations d'apparement s'il y a lieu;
2. l'obligation pour un organisme de tendre vers les deux derniers critères de l'ACA pour obtenir un soutien financier;
3. retirer l'obligation pour un organisme d'informer le MSSS/Agence d'une poursuite judiciaire à son égard et inclure cette situation comme un exemple de contrainte majeure au maintien des activités qui conduit l'organisme à informer le MSSS/Agence de cette situation si la poursuite mettait en péril la poursuite des activités de l'organisme;
4. l'ajout de l'obligation pour le MSSS/Agence de se conformer au processus de reddition de comptes tel que prescrit dans le document qui s'applique actuellement sur la question;
5. introduire un « chapeau » à la section 3 qui stipule que le versement des sommes \$ mentionnées dans cette section se fait « Sous réserve de l'adoption des crédits à l'Assemblée nationale ou des disponibilités financières du Programme de soutien aux organismes communautaires »;
6. l'obligation pour le MSSS/Agence d'ajuster annuellement à la hausse le soutien financier d'un organisme en tenant compte de l'indexation et des crédits de développement;
7. la possibilité pour le MSSS/Agence d'offrir un soutien à un organisme qui y consent ou le demande si, à court terme, l'Organisme n'est plus ou ne sera plus en mesure de réaliser sa mission, pour des raisons hors de son contrôle;
8. préciser que la suspension ou la diminution du soutien financier, à la suite du processus de traitement des situations particulières, s'effectue pour une période limitée dans le temps;
9. préciser que le premier avis écrit envoyé à un organisme mentionne les éléments de non-conformité ou de non-respect soit en lien avec les exigences contenues dans la convention

10. faire en sorte que la suspension, la diminution et la révocation du soutien financier, à l'issu du processus de traitement des situations particulières, soient la conséquence de ce processus (traiter les trois conséquences de la même façon et éviter ainsi que le MSSS/Agence dispose d'un « fast track » pour suspendre le soutien financier à un organisme);
11. introduire la possibilité que la convention PSOC soit renouvelée automatiquement, à moins que le MSSS/Agences ou les représentants du communautaire demandent à ce que la convention soit rediscutée;
12. mettre en place un comité ad hoc pour apprécier la mise en œuvre de la convention et en faire le bilan.

C'est à partir de ces recommandations de la partie communautaire que la partie gouvernementale déposait

**une 4<sup>ème</sup> version de la convention PSOC** le 13 janvier dernier. Cette nouvelle version comportait les modifications suivantes par rapport à la version étudiée un mois plus tôt :

- situation d'apparement : le MSSS/Agences reprend notre suggestion;
- poursuite judiciaire : le MSSS/Agences reprend notre suggestion;
- montants versés : le MSSS/Agences accepte notre suggestion d'un « chapeau »;
- possibilité pour le MSSS/Agences d'offrir un soutien à un organisme qui le demande ou le consent : le MSSS/Agences reprend notre suggestion;
- éléments de non-conformité ou de non-respect, contenus dans le premier avis écrit envoyé à un organisme : le MSSS/Agences reprend notre suggestion;
- renouvellement de la convention : le MSSS/Agences reprend notre suggestion;
- processus de gestion des situations particulières : le MSSS/Agences ne reprenait qu'une de nos demandes : que les documents pouvant être demandé durant la visite soit « en lien avec la problématique soulevée »;
- à défaut de faire retirer le fait d'avoir un surplus des situations déclenchant le processus de situations particulières, l'ajout de la possibilité de pouvoir expliquer les raisons du surplus non affecté et les mettre en contexte, notamment en regard de la proportion que représente le PSOC dans le budget de l'organisme.
- ajustement annuel du soutien financier : retrait du caractère conditionnel, mais ajout de la possibilité pour le MSSS/Agence de verser l'indexation « ou d'une partie de celle-ci » à l'organisme;
- processus de gestion des situations particulières : le MSSS/Agences ne reprenait pas nos demandes d'inscrire des délais, il rendait le comité d'appel paritaire, mais cela ne le rend pas neutre pour autant;
- respect de la reddition de comptes par le MSSS/Agences : notre demande n'était pas retenue.

Pour la CTROC et la Table, de façon globale, les organismes communautaires étaient alors confrontés à deux enjeux principaux :

1. La 4<sup>ème</sup> version de la convention PSOC ne contient aucun engagement à augmenter le financement à l'intérieur des trois années de la convention et ouvre la porte à ce que les organismes ne reçoivent qu'une partie de l'indexation annuelle, et ce, sans définir la base de calcul de l'indexation.

Le MSSS et les Agences refusent à ce moment d'inclure dans la convention PSOC toute mention ou mécanisme qui permettrait aux organismes communautaires de bénéficier d'un ajustement à la hausse de leur soutien financier, et ce, même sous réserve de l'adoption des crédits à l'Assemblée nationale ou des

disponibilités financières du Programme de soutien aux organismes communautaires. De plus, dans la 4<sup>ième</sup> version de convention, le MSSS/Agences introduit la possibilité que l'indexation ne soit versée qu'en partie aux organismes, ce qui consacrerait la pratique de trois Agences qui ponctionnent actuellement une partie de cette indexation annuelle.

2. la 4<sup>ième</sup> version de la convention PSOC établissait alors un processus de traitement des situations particulières qui ne respecte pas pleinement l'autonomie des organismes communautaires et introduisait de nouvelles exigences en matière de reddition de comptes.

Dans le processus de traitement des situations particulières, les délais accordés au MSSS/Agence demeurent « évasifs » alors que le seul délai qui concerne les organismes (30 jours pour en appeler) est stipulé clairement. De plus, les renseignements et les documents qu'un représentant du MSSS/Agence peut demander à un organisme ouvrent la porte à une atteinte à l'autonomie des organismes. Également, le MSSS/Agences persiste dans sa volonté de pouvoir utiliser le « fast track » dans le cas d'une suspension temporaire du soutien financier. Finalement, le mécanisme d'appel d'un organisme n'est pas neutre et permet toujours au MSSS/Agence d'être juge et partie puisqu'il rend une décision finale dans un dossier ou lui-même est impliqué.

Notons également que d'autres problèmes persistent avec la 4<sup>ième</sup> version de la convention présentée par le MSSS et les Agences en janvier 2012 :

- le MSSS/Agences refuse toujours d'inscrire dans la convention son obligation de se conformer au processus de reddition de comptes;
- nombre de versements : toujours quatre au lieu des trois que nous demandions;
- surplus accumulé non affecté (maximum 25% des dépenses totales) : une situation pouvant toujours entraîner le déclenchement du processus de traitement des situations particulières.

C'est donc suite à cette rencontre du 13 janvier que le MSSS et les Agences soumettaient, le 23 janvier (et confirmée le 31 janvier), une **5<sup>ième</sup> version de la convention PSOC** que les délégué-e-s de la CTROC réuni-e-s en Rencontre nationale à Québec (ainsi que les membres de la Table réuni-e-s en Conseil d'administration au même moment) ont considéré suffisamment acceptable pour être soumises aux OCASSS et ce, pour les raisons suivantes :

1. La convention sera la même pour l'ensemble des organismes et elle a été restructurée pour en clarifier le contenu et équilibrer les droits et obligations de chaque partie signataire.
2. Elle ne représente plus un chèque en blanc, n'est plus traversée par un climat de suspicion, ne permet plus de jugements de valeur et n'intervient plus dans les pratiques ou dans l'administration des organismes.

3. Objet de la convention (art. 1.1) et dans l'ensemble de la convention (dont l'article.8) : elle assure le respect des documents de référence, comme la brochure PSOC et le document sur la reddition de comptes et elle « s'inscrit en cohérence » avec la *politique gouvernementale sur l'action communautaire (PRAC)* et avec le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*.
4. Reconstitution du soutien financier (art. 1.5) : les conditions sont précisées et seront les mêmes partout.
5. Reddition de comptes (art. 2.2, 2.3 et 3.8) : tout comme les organismes, le MSSS et les Agences doivent se conformer au processus de reddition de comptes, tel que prescrit dans le document déjà en application sur le même sujet, sans introduire de nouvelles règles (ex : qu'il y ait ou non situation d'apparement).
6. Critères définissant l'action communautaire autonome (art. 2.4) : les huit critères de l'ACA font partie des obligations de l'organisme, mais deux d'entre eux sont présentés en tant qu'objectifs à atteindre; ils ne deviennent pas des critères officiels d'admissibilité au PSOC et les critères régionaux continueront d'être variables. Suivi à faire : l'article 2.4 devrait aider l'avancement de revendications en matière d'harmonisation en lien avec la PRAC et maintenir les acquis.
7. Informations délicates et protection du public (art. 2.6) : des balises sont fixées quant aux situations nécessitant de transmettre de l'information sur une condamnation et une poursuite.
8. Soutien financier (art. 3.1 à 3.5) : les montants inscrits sont des minimums, ils peuvent donc être augmentés; le bailleur de fonds s'engage à respecter la nature du financement à la mission (les coûts admissibles); l'indexation est inscrite dans la convention, en plus des crédits de développement, comme un ajustement possible du soutien financier; aucune incitation à adopter des pratiques administratives variables d'une Agence à l'autre.
9. Renouvellement après les 3 années (art. 5) : la convention se renouvellera automatiquement, sauf si la CTROC/Table ou le MSSS/Agences demandent qu'elle soit revue.

Malgré cela, des aspects négatifs demeuraient, qu'on peut résumer ainsi :

1. Soutien financier – rehaussement et indexation (art. 3.1 à 3.5) :
  - les montants annoncés ne sont pas plus garantis qu'actuellement :
    - le rehaussement du soutien et l'indexation sont toujours conditionnels à l'attribution des crédits du budget du Québec;
    - Aucune garantie que le soutien financier à la mission sera rehaussé, ni aucun mécanisme reliant la convention à un plan de rehaussement à convenir, ni de référence aux besoins de l'organisme;
  - aucune obligation de verser l'indexation, ni de le faire intégralement; les agences qui ne versent pas la pleine indexation à tous les organismes communautaires pourront continuer de le faire;
  - Suivi à faire : Ces revendications demeurant très importantes pour la Table et pour la CTROC, d'autres actions seront entreprises pour les obtenir.
2. Nombre de versements (art. 3.6) : les organismes recevront quatre versements (perte d'acquis pour les organismes en reçoivent trois actuellement);
3. Règlement des différends (article 7) : aucune tierce partie neutre n'est prévue pour arbitrer un différend qui subsisterait, après la recherche d'une solution à l'amiable.

À cela, s'ajoute un élément combinant des aspects positifs et négatifs :

1. La gestion des situations particulières (section 4) : quoiqu'encore imparfait, un processus a été mis en place, prévoyant les motifs, les étapes et les conséquences :

- les situations pouvant entraîner le début de ce processus sont liées au respect du programme et à celui de la reddition de comptes;
- les interventions possibles sont : retenues de versements, diminution du montant d'une année et révocation du soutien;
- des préavis écrits sont transmis à l'organisme pour annoncer : des délais (précis ou « raisonnables »), les conséquences, les documents et renseignements demandés (doivent être liés à la problématique soulevée et respecter les règles de confidentialité);
- l'existence d'un surplus non affecté supérieur à 25% des dépenses annuelles peut être expliquée et mise en contexte, notamment en lien avec la part que représente la subvention PSOC dans le budget de l'organisme.

Le processus de gestion des situations particulières demeure inéquitable, car :

- Plusieurs délais sont dits « raisonnables »; le préavis pour la rencontre n'est que de 5 jours ouvrables;
- la procédure d'appel n'est pas un véritable droit d'appel : le comité paritaire a un pouvoir de recommandation seulement; aucune tierce partie neutre : le bailleur de fonds demeure juge et partie durant toute la procédure d'appel; l'organisme présente sa défense par lettre seulement (sans audience);
- la rencontre constitue donc toujours un pouvoir d'inspection, et ce pouvoir est en opposition avec la LSSSS (qui permet le droit d'inspection dans les établissements, mais pas dans les organismes communautaires);
- le processus spécifique pour la retenue de versements (art. 4.2) demande des ajustements, car il pourrait être interprété comme étant la première réaction du bailleur de fonds – tant pour obtenir une information manquante que pour réagir en cas d'urgence. Le résultat pourrait être dramatique pour un organisme qui ne réussirait pas à satisfaire à une demande du bailleur de fonds, malgré la bonne foi des deux parties, et qui ne recevrait plus ses versements durant le processus qui suivra, de la rencontre jusqu'à l'appel de la décision (art. 4.3).

Ainsi, de janvier à mars 2012, les OCASSS de toutes les régions ont été consultés sur cette 5<sup>ième</sup> version de la convention. Une dizaine d'Assemblées générales organisées par les TROC-ROC ont eu lieu dans autant de régions et ailleurs des rencontres de conseils d'administration ou des tournées régionales ont permis aux OCASSS de se prononcer collectivement. Au final, les OCASSS de 13 régions sur 16 ont considéré acceptable la 5<sup>ième</sup> version de la convention PSOC; les OCASSS des trois régions qui ont refusé d'entériner l'analyse des délégué-e-s communautaires l'ont fait principalement parce que la dernière convention PSOC ne garantit pas leur rehaussement financier (ou même l'indexation annuelle de leur soutien financier), le versement plein et entier de cette indexation et la mise en place d'un mécanisme d'appel des décisions des Agences qui soit neutre.

Dans une lettre adressée au MSSS le 28 mars, la CTROC et la Table disaient ceci au MSSS :

*« Tout d'abord, la très grande majorité des organismes consultés partage l'analyse conjointe de la Table et de la CTROC au sujet de cette dernière version du projet de convention PSOC. Ainsi, ils considèrent que celle-ci représente une amélioration notable par rapport à la première version présentée en août 2010. Cependant, ils considèrent aussi qu'elle comporte encore plusieurs éléments problématiques, ce qui les conduit à exprimer un certain nombre de réserves et à insister sur l'importance d'exercer une vigilance quant aux effets de son application. »*

Nous ajoutons :

*« En cohérence avec cette évaluation, il nous apparaît nécessaire de formaliser la mise en place du comité de suivi dont il est question dans votre lettre du 31 janvier dernier et de compléter les quelques révisions dont il a été question lors de notre rencontre téléphonique du 3 février dernier.*

*Nous souhaitons que le 28 mars, nous puissions ensemble prévoir une date pour la première rencontre de ce comité afin de préciser son mandat et le processus prévu pour la rédaction du guide d'interprétation dont vous nous avez fait part. De plus, nous comptons sur votre collaboration pour compléter la rédaction des articles suivants :*

- *pour faciliter l'utilisation de la convention : remplacer les puces par des lettres ou des numéros partout où se trouvent de telles puces, notamment aux articles 1.5, 2.4, 2.6, 4.1b), 4.2 et 4.3;*
- *pour éviter l'ambiguïté : remplacer « des exigences contenues dans la présente convention » par « des situations énumérées à l'article 4.1b) » à l'article 4.2 (première puce) et à l'article 4.3 (première puce);*
- *pour préciser les instances en causes : ajouter une parenthèse contenant*
- *(CTROC/Table) après « les représentants du milieu communautaire »;*
- *pour compléter la convention : établir les dates du processus de renouvellement à l'article 5. »*

C'est donc lors d'une rencontre du Groupe de travail le 28 mars qu'ont pu être discutées ces préoccupations du milieu communautaire. Suite à cela, le MSSS nous faisait parvenir le 11 avril dernier une version qualifiée de « finale » de la convention PSOC sensée s'appliquer rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

À notre connaissance et au moment d'écrire ces lignes toutefois, aucun OCASSS n'a encore signé la dite convention et son application a été remise en cause, au début mai, par la volonté d'une Agence régionale de ne pas se conformer à l'article \_\_\_\_ qui veut que le MSSS et les Agences s'engagent à respecter le document portant sur la reddition de comptes en vigueur actuellement. En effet, dans le Centre-du-Québec-Mauricie, l'Agence souhaite maintenir son exigence auprès des OCASSS à l'effet qu'ils indiquent dans leur rapport annuel le nombre de personnes différentes rejointes, alors que le document officiel mentionne le nombre de personnes rejointes.

Depuis deux ans, la CTROC et la Table contestent cette exigence et sont intervenus auprès du MSSS pour qu'il rappelle à l'ordre cette Agence, ce qu'il a refusé de faire. Devant cet état de fait, la CTROC et la Table ont

refusé de donner leur aval pour que soit transmise aux Agences la version « finale » de la convention PSOC, ce qui a entraîné la tenue de deux rencontres téléphoniques (7 et 10 mai 2012) afin de clarifier cette situation.

Suite à ces rencontres, le MSSS faisait parvenir à la CTROC et à la Table le 15 mai une lettre disant ceci :

*« Nous vous confirmons que, du point de vue des autorités ministérielles et régionales, la modalité 'nombre de personnes rejointes par les activités' comme inscrite dans la publication 'La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale' s'applique aux organismes communautaires de cette région. Par ailleurs, nous confirmons qu'aucune sanction ne sera appliquée à un organisme communautaire qui n'indique pas dans son rapport annuel le nombre de personnes différentes rejointes par ses activités. »*

La CTROC et la Table ont par la suite entrepris de consulter (rapidement par courriel) leurs membres respectifs à ce sujet et au moment d'écrire ces lignes attendent les résultats de cette consultation pour répondre au MSSS. (Résultat de la rencontre conjointe du 31 mai)

## **B) Le financement à la mission des OCASSS**

La dernière rencontre avec la ministre déléguée aux services sociaux, responsable du financement à la mission des OCASSS financés par le MSSS, remonte au 14 décembre 2010. À ce moment, la CTROC et la Table ont expliqué à la ministre que l'absence de volonté politique du gouvernement de rehausser son soutien financier à la mission de ces organismes a causé l'échec des travaux du Comité de valorisation et de consolidation de l'action communautaire et le retrait des représentant-e-s communautaires. Depuis, cinq lettres lui ont été envoyées (certaines conjointes avec la Table, d'autres sur nos propres bases) pour lui rappeler notre volonté de la rencontrer afin de lui présenter nos demandes et présenter un plan national de rehaussement financier des OCASSS.

Dans une lettre datée du 30 août 2011, la ministre Dominique Vien mentionnait qu'elle ne peut « donner suite à votre demande d'augmenter davantage cette année les sommes que le MSSS alloue pour soutenir les organismes communautaires » et ajoute cependant avoir « demandé aux autorités ministérielles concernées de poursuivre leurs efforts afin d'identifier pour la prochaine année des pistes de solutions possibles ». Comme nous l'avons envisagé, cela n'était que de la poudre aux yeux puisque la réponse du gouvernement libéral se mesure réellement à ses deux derniers budgets : rien pour la consolidation du financement à la mission, à l'exception de l'indexation qui peine à couvrir la hausse du coût de la vie.

Devant cet état de fait, la CTROC a entrepris avec la Table de préparer une campagne conjointe pour mobiliser les OCASSS dès cet automne afin de faire pression sur le gouvernement pour que soit mis en place un plan national de rehaussement du soutien à la mission de ces groupes, et ce, dès le prochain budget québécois 2013-2014. Pour la CTROC, ce plan national doit :

1. comprendre un rehaussement financier qui s'appuie sur les besoins réels des organismes ou sur les sommes nécessaires à l'atteinte de seuils planchers nationaux, en fonction des différentes réalités régionales;
2. inclure une répartition sur quatre (4) ans : une mesure d'urgence (1<sup>ère</sup> année) et des mesures de rattrapage (années 2, 3, 4);
3. préserver l'indépendance du PSOC des programmes services;
4. garantir la mise en place d'un programme national géré régionalement;
5. inclure des mesures de suivis annuels permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan en fonction des mécanismes convenus.

Pour les membres de la CTROC, la mobilisation repose sur les arguments suivants :

1. les politiques sociales du gouvernement limitent l'accès aux services publics, diminuent la qualité de ces mêmes services, appauvrissent de la population et accroissent ainsi la pression sur les organismes communautaires;
2. le rôle des organismes communautaires autonomes n'est pas de suppléer aux services publics et l'universalité, le caractère public, la gratuité, l'intégralité et l'accessibilité de ces mêmes services doivent être maintenus par un financement gouvernemental suffisant;
3. le rôle des organismes communautaires autonomes est d'agir comme agents de transformation sociale, par leurs actions sur les déterminants de la santé et leurs pratiques spécifiques, avec leur vision et leur approche globales, avec la liberté d'établir des collaborations avec différentes instances ainsi qu'en étant imputables à la communauté dont ils sont issus;
4. les organismes communautaires autonomes contribuent au développement social et économique du Québec et participent à l'exercice de la citoyenneté dans toutes les régions du Québec;
5. les organismes communautaires autonomes constituent l'une des expressions privilégiées de la capacité des communautés à se mobiliser pour apporter des réponses à leurs besoins;
6. le financement à la mission des organismes communautaires n'a pas permis leur consolidation et leur développement et le soutien gouvernemental actuel ne leur permet pas de réaliser leurs missions ni de répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens;
7. le PSOC existe depuis 1973 sans avoir été actualisé ni fait l'objet de réforme majeure. Il ne constitue pas un « programme » gouvernemental jouissant d'un financement spécifique prévu au budget annuel du gouvernement et les sommes attribuées à celui-ci sont tributaires de la seule volonté du MSSS de soutenir ou non les organismes communautaires;
8. la politique gouvernementale officielle reconnaît la contribution essentielle des organismes communautaires au développement du Québec et à l'exercice de la citoyenneté;
9. la politique gouvernementale officielle reconnaît l'importance et la nécessité d'assurer aux organismes communautaires un soutien financier récurrent et évolutif permettant de réaliser leur mission.

Ainsi, pour les membres, les objectifs de la campagne de mobilisation 2012-2013 de la CTROC doivent être :

a) le rehaussement financier des organismes communautaires en santé et services sociaux avec les sous-objectifs suivants :

1. de l'investissement d'argent neuf;
2. préserver l'indépendance du financement à la mission versus les programmes-services du MSSS;
3. une indexation similaire à celle accordée par le MSSS à ses établissements;
4. la récurrence du financement;
5. un financement en soutien à la mission globale;
6. un financement par typologie;
7. la priorité à la consolidation;
8. un investissement pour toutes les régions et qui favorise l'équité entre ces régions;
9. un investissement pour tous les groupes et qui favorise l'équité entre les groupes d'une même typologie;
10. un respect des acquis et des travaux régionaux.

b) le rehaussement financier des services sociaux publics avec le sous-objectif suivant :

1. l'amélioration de l'accessibilité aux services sociaux publics.

C'est donc avec en tête ces résolutions que deux comités de la CTROC (mobilisation et financement), en collaboration avec le Conseil d'administration, ont travaillé à réaliser les mandats que leur avaient confiés les membres lors de la Rencontre nationale de janvier 2012, soit de :

- élaborer un plan d'action impliquant toutes les régions par des actions spécifiques, qui inclut la création d'un Fonds de mobilisation et qui tient compte d'une possible élection provinciale en cours d'année ;
- interpeller la Table pour travailler à l'élaboration du plan d'action et à la consultation des OCASSS d'ici la fin mai ;
- produire un document faisant état du plan national de rehaussement financier des OCASSS et qui pourra servir à d'éventuelles négociations avec le gouvernement.

Huit rencontres conjointes avec la Table ont eu lieu entre février et mai 2012 et la CTROC a tenu une Rencontre nationale spéciale afin de discuter du plan d'action de la campagne conjointe qui a été soumis aux OCASSS en avril dernier. Celui-ci porte exclusivement sur le rehaussement financier des OCASSS et de son côté, la CTROC a développé un plan plus large incluant à la fois cette campagne conjointe avec la Table et des actions répondant à son second objectif, soit le rehaussement financier des services sociaux publics.

Nous aurons l'occasion de discuter des résultats de cette consultation lors de la Rencontre nationale de juin 2012, mais une chose demeure claire : les OCASSS ont soif d'un financement rehaussé et pour l'obtenir, devront se mobiliser afin de forcer le gouvernement à y répondre positivement, car celui-ci ne semble pas

réaliser toute l'ampleur des besoins des OCASSS et des citoyennes et des citoyens avec qui ils œuvrent quotidiennement.

Toujours à propos du financement des OCASSS, le Conseil d'administration de la CTROC, parfois conjointement avec la Table et d'autres fois sur ses propres bases, est intervenu également sur la place publique, en plus des lettres envoyées à la ministre, pour faire valoir les revendications des membres de la coalition. Voici un aperçu de ces interventions :

- un mémoire conjoint a été déposé au ministre des Finances dans le cadre de ses consultations prébudgétaires (décembre 2011) ;
- un communiqué de presse pour appuyer les organismes communautaires familles qui revendiquent également un plan de rehaussement du soutien financier à leur mission (16 janvier 2012) ;
- deux communiqués de presse, qui ont suscité une bonne couverture médiatique, pour réagir aux propos de l'attaché de presse de la ministre Vien qui tentait de faire croire que le MSSS répond aux besoins des OCASSS (24 et 29 février 2012) ;
- un communiqué de presse en réaction au budget Bachand rappelant qu'encore une fois cette année, ce dernier budget représentait un « gros zéro » pour la consolidation et le développement des OCASSS (20 mars 2012) ;
- un communiqué de presse en réaction à l'annonce par la ministre Vien d'une aide financière aux banques alimentaires (15 avril 2012).

## **Actions politiques**

---

### **A) Pour des services publics accessibles et de qualité**

En mai 2010, la CTROC adoptait un plan d'action sur deux ans, que ses membres ont réitérés en mai 2011, qui met de l'avant « une lutte sur deux fronts », faisant ainsi des liens entre la nécessité de rehausser le financement des OCASSS et la nécessité de défendre un réseau public, universel et intégral de soins de santé et de services sociaux qui soit accessibles et de qualité. Plus globalement, la CTROC estime qu'il est de sa responsabilité de contribuer aux débats publics et à la mobilisation populaire visant à faire du Québec une terre d'égalité et de justice sociale.

Dans ce contexte, la CTROC a poursuivi au cours de la dernière année son implication au sein de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, qui regroupe plus de 140 organisations syndicales, communautaires, étudiantes et féministes. Nous avons participé à cinq assemblées de la coalition et quelques-

uns de nos membres ont siégé sur ses différents comités. De plus, nous nous sommes mobilisés aux différentes actions organisées par la coalition, notamment à :

- la manifestation « Rouges de colère » à l'occasion du Congrès du PLQ (22 octobre 2011) ;
- la manifestation en appui au blocage de la Tour de la Bourse (16 février 2012) ;
- l'action symbolique « L'État tombe » (4 avril 2012) ;
- la manif-action « Colère générale » à l'occasion du Conseil général du PLQ (4 mai 2012).

En plus de ces actions auxquelles la CTROC a participé, ses membres se sont mobilisés dans les différentes régions du Québec ; citons notamment la contribution des TROC-ROC aux coalitions régionales de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, l'appui du RIOCM à la conférence alternative et populaire organisée par l'R des Centres de femmes à Montréal (3 novembre 2011) au sujet de la privatisation en santé, la participation du ROCGÎM aux manifestations du Réseau de vigilance de cette région, de la CDC de Laval à la tenue d'un forum social citoyen dans cette région, la contribution du ROC de l'Estrie à la coalition Solidarité populaire Estrie, etc.

Au niveau des communications, en plus du mémoire produit conjointement avec la Table dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances qui réaffirmait les alternatives fiscales de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, la CTROC est intervenue publiquement à ces occasions :

- 30 septembre 2011 : une lettre au Premier ministre Charest et un communiqué repris dans les médias nationaux afin d'inciter celui-ci à investir en santé et en éducation suite au versement par le gouvernement fédéral d'une compensation de 2,2 milliards \$ pour l'harmonisation de la TVQ ;
- 20 octobre 2011 : une lettre au ministre de la Santé, Yves Bolduc, réaffirmant la nécessité d'un système de santé public, accessible et de qualité et réclamant que son gouvernement retire la taxe-santé ;
- 12 février 2012 : un communiqué de presse se réjouissant de la volonté du Parti québécois, après Québec solidaire, d'exiger l'abolition de la taxe-santé ;
- 19 mars 2012 : conjointement avec la Table et en prévision du dépôt du budget Bachand, un communiqué de presse rappelant que la justice sociale passe par une fiscalité équitable ;
- 29 mai 2012 : un communiqué de presse dénonçant la volonté gouvernementale d'affecter aux organismes communautaires des sommes provenant du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, constitué des revenus tirés de la taxe-santé ;
- 31 mai 2012 : un communiqué conjoint avec la Table, l'Union des consommateurs, l'R des Centres de femmes et la Coalition Solidarité Santé dénonçant la volonté gouvernementale de détourner l'affectation des sommes provenant du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, constitué des revenus tirés de la taxe-santé, et de remettre en question de la sorte les fondements de la fiscalité québécoise en appliquant le principe de « l'utilisateur-payeur » en santé.

## **B) Pour le droit à l'éducation en appui au mouvement étudiant**

En 2011-2012, nous ne pouvons passer sous silence la lutte étudiante contre la hausse des frais de scolarité qui a marqué l'actualité québécoise depuis plus particulièrement le mois de février dernier. Au moment d'écrire ces lignes, la grève étudiante dure depuis plus de 100 jours et malgré l'adoption de la loi 78 visant à briser ce mouvement et à limiter le droit de manifester, les étudiantes et les étudiants poursuivent la lutte, maintenant appuyée par de plus en plus de Québécoises et de Québécois en colère contre le gouvernement Charest.

À l'instar des autres mouvements sociaux, la CTROC a appuyé le mouvement étudiant dans sa défense du droit fondamental de toutes et de tous d'avoir accès à une éducation supérieure accessible et de qualité comme nous n'avons pas hésité à dénoncer l'adoption de la loi spéciale (78).

La CTROC, ses membres et plus généralement les organismes communautaires qu'ils regroupent se sont mobilisés au cours de la dernière année pour participer, notamment, aux actions suivantes en appui à la lutte étudiante :

- manifestation étudiante pour exiger le retrait de la hausse des frais de scolarité dans le budget 2012-2013 du gouvernement du Québec (Montréal - 10 novembre 2011). Au moins 30 000 personnes y participent ;
- manifestation étudiante contre la hausse des frais de scolarité suite au déclenchement de la grève étudiante (Québec - 1<sup>er</sup> mars 2012) ;
- manifestations familiales régionales pour le droit à l'éducation (dans différentes régions – 18 mars 2012) ;
- manifestation étudiante contre la hausse des frais de scolarité (Montréal – 22 mars 2012). Plus de 200 000 personnes y participent ;
- manifestation populaire « Pour un printemps québécois » (Montréal et Rimouski – 14 avril). Plus de 40 000 personnes y participent à Montréal ;
- manifestation étudiante « 100 jours de mépris, 100 jours de résistance » (Montréal – 22 mai). Au moins 300 000 personnes y participent.

Cette liste ne représente qu'un aperçu de la contribution de la CTROC et de ses membres à la mobilisation d'abord étudiante puis maintenant citoyenne, en faveur d'un système d'éducation qui garantit l'égalité des chances à toutes et à tous. Rappelons simplement, à titre d'exemples, que les membres de la CTROC ont à plusieurs reprises pris part, aux côtés des étudiantes et étudiants, à des actions qui ont eu lieu en Gaspésie, en Estrie, dans les Laurentides, en Montérégie, à Montréal et en Abitibi-Témiscamingue pour ne nommer que ces régions.

Au niveau des communications, la CTROC est intervenue sur la place publique à différentes occasions au cours de la dernière année pour rappeler son appui au mouvement étudiant :

- lettre d’appui aux trois principales organisations étudiantes nationales (3 octobre 2011) ;
- lettre à la ministre de l’Éducation pour exiger le retrait de la hausse des frais de scolarité (8 novembre 2011) ;
- communiqué de presse pour appuyer le mouvement étudiant (10 novembre 2011) ;
- communiqué de presse pour réitérer notre appui aux étudiantes et étudiants en grève contre la hausse des frais de scolarité (27 février 2012) ;
- appel aux organismes communautaires à afficher leur appui au mouvement étudiant (carré rouge) et à participer aux actions étudiantes dans toutes les régions du Québec (26 mars 2012) ;
- communiqué de presse conjoint avec la Table, le MÉPACQ et le RQ-ACA pour exprimer un appui solidaire du mouvement communautaire autonome dans son ensemble à la lutte étudiante (4 avril 2012) ;
- appel à la mobilisation des groupes communautaires en vue de la grande manifestation populaire du 14 avril « Pour un printemps québécois » (11 avril 2012) ;
- contribution au communiqué de presse de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics qui appelle les groupes sociaux à se mobiliser à la grande manifestation populaire du 14 avril (13 avril 2012) ;
- communiqué pour dénoncer l’arrestation arbitraire de militant-e-s du communautaire en Outaouais dans le cadre de la grève étudiante à l’UQO (19 avril 2012) ;
- contribution au communiqué de presse de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics qui déplore la tournure des événements suite aux arrestations d’étudiantes et d’étudiants qui tentent de faire respecter les décisions démocratiques de leurs assemblées générales (27 avril 2012) ;
- appel à la mobilisation des groupes communautaires en vue de la manif-action du 4 mai « Colère générale » (3 mai 2012) ;
- contribution au communiqué de presse de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics qui exige une enquête publique et indépendante suite aux événements violents survenues au cours de la manif-action du 4 mai à Victoriaville (10 mai 2012) ;

### **C) Pour la démocratie et le respect de la liberté d’expression**

Le 18 mai dernier, le gouvernement québécois adoptait, sous le bâillon, la loi 78 qui vise à casser le mouvement de grève étudiante contre la hausse des frais de scolarité par la suspension des sessions dans les CEGEP et les universités où se sont tenus des votes démocratiques, via des assemblées générales, en faveur de ce moyen de pression. Cette loi spéciale va plus loin : elle limite abusivement le droit fondamental de toute personne et de toute organisation de s’exprimer librement en manifestant leur désaccord avec une politique gouvernementale.

Comme l'ensemble des mouvements sociaux, la CTROC a dénoncé vivement ce geste antidémocratique du gouvernement Charest et a contribué à la mesure de ses moyens à la mobilisation citoyenne qui s'exprime partout au Québec depuis l'adoption de cette loi. Voici en résumé ce qui a été fait au moment d'écrire ces lignes :

- diffusion d'un communiqué de presse dénonçant la loi 78, réaffirmant notre appui à la lutte étudiante et appelant les citoyennes et les citoyens à s'en rappeler lors de la prochaine campagne électorale ;
- mobilisation à l'occasion de la manifestation nationale qui a réuni plus de 250 000 personnes à Montréal contre la hausse des frais de scolarité et la loi 78 (22 mai 2012) ;
- participation aux manifestations citoyennes dans les différentes villes du Québec « Tintamarres et casseroles » (à chaque soir depuis le 18 mai 2012).

## **Actions de recherche**

---

Encore cette année, la CTROC, par le biais de son comité de recherche et son comité sur les PPP sociaux, a poursuivi son travail de recherche afin d'alimenter à la fois la réflexion et les discussions parmi ses membres et les organismes qu'ils regroupent ainsi que son travail de représentation par le développement d'argumentaires reposant sur les réalités du mouvement communautaire autonome en santé et services sociaux.

### **A) Enquête sur les besoins financiers des OCASSS**

En 2011-2012, le comité de recherche de la CTROC a mené une enquête détaillée sur le financement des OCASSS afin de déterminer l'écart entre leurs besoins financiers et le financement qu'ils reçoivent dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Une fois aux trois ans, et c'était le cas cette année, cette enquête considère l'ensemble des données fournies par les Agences régionales de santé et de services sociaux, selon les programmes-services du gouvernement et en fonction des trois modes de financement des OCASSS. Ce travail a permis d'établir que le « manque à gagner » des organismes financés par le MSSS (locaux, régionaux et nationaux), afin de réaliser leurs missions, s'établit à 219 millions \$ en 2011-2012.

Malgré les réticences de quelques Agences à fournir les données nécessaires, les résultats obtenus sont fiables et permettent de constater que l'écart se creuse entre les besoins des OCASSS et le financement à la mission qu'ils reçoivent dans le cadre du PSOC : en 2008-2009, cet écart se chiffrait à 189 millions \$. C'est donc dire que les besoins des OCASSS ont augmenté de 14% en trois ans, alors que les budgets consacrés à

leur consolidation et à leur développement sont « gelés » depuis au moins quatre ans. Si la situation devait perdurer, on peut s'attendre à cet écart continu de s'agrandir.

Aux niveaux local et régional, l'enquête permet de constater que 64% des demandes de financement à la mission des OCASSS sont comblées par le PSOC. Presque la moitié (47%) des besoins réels des OCASSS sont exprimés dans trois régions seulement. En fonction des typologies du MSSS, la moitié (51%) du financement est accordé aux organismes « Milieu de vie » et près du tiers (32%) aux organismes « Aide et entraide ». Pour ces deux types d'organismes, l'écart est de 40% entre les sommes versées et le montant nécessaire à l'atteinte des seuils planchers nationaux.

Il s'agit ici d'un bref aperçu des résultats obtenus par l'enquête menée par le comité de recherche de la CTROC, en collaboration avec les TROC-ROC. Au final, cette enquête aura permis de nourrir les travaux d'un autre comité de la coalition, celui sur le financement, qui a planché sur une proposition de plan national de rehaussement financier des OCASSS qui pourra être présenté au gouvernement éventuellement.

## **B) Étude avec l'IRIS sur le financement des organismes communautaires**

Le comité recherche de la CTROC a aussi réalisé un autre mandat important en 2011-2012 : coordonner la réalisation, conjointement avec la Table, par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) d'une étude sur le financement des organismes communautaires et l'influence des différentes sources de financement sur les pratiques et la capacité de ces organismes à réaliser leurs missions.

Ce travail a exigé quatre rencontres avec la Table et l'IRIS afin de fixer les grands objectifs et les différentes balises de cette étude qui comporte deux grandes étapes : un sondage visant à récolter suffisamment de données quantitatives sur le financement actuel des organismes communautaires et des entrevues ciblées pour permettre de récolter suffisamment de données qualitatives à propos des impacts de ce financement, en lien avec les objectifs de l'étude.

En 2011-2012, la première étape de ce projet a été réalisée et nous venons tout juste de recevoir les résultats du sondage. Le comité de recherche, avec la Table et l'IRIS, débutera donc l'analyse de ces données et nous souhaitons poursuivre cette collaboration avec l'IRIS afin d'alimenter les travaux entourant la proposition de plan national de rehaussement financier des OCASSS que l'on souhaite soumettre au gouvernement.

### **C) Le phénomène des partenariats public-privés (PPP) sociaux**

Le comité sur les PPP sociaux a connu un léger ralentissement cette année à cause de l'implication de ses membres au sein d'autres comités de travail de la CTROC (et avouons le bien humblement, aussi du départ d'une de ses membres, la déléguée de la région de Lanaudière), mais aussi parce que le gros de nos énergies cette année a été consacré aux actions présentées précédemment (ex. : convention PSOC).

Le comité n'en a pas moins poursuivi son travail de rédaction d'un guide dressant le portrait du phénomène des PPP sociaux et vulgarisant les enjeux en découlant, afin d'appuyer les OCASSS à prendre position et à se situer (actions, interventions, pratiques, etc.) par rapport à ce phénomène relativement nouveau, surtout depuis l'apparition de la Fondation Chagnon et ses différents tentacules au sein du réseau de la santé et des services sociaux. L'objectif est de compléter la rédaction de ce guide au cours de la prochaine année.

Les enjeux entourant les PPP sociaux ont aussi fait l'objet d'une conférence dans le cadre de la Rencontre nationale de la CTROC en novembre 2011. Les délégué-e-s des TROC-ROC ont ainsi pu assister à une présentation très intéressante sur les principes et les pratiques qui inspirent la philosophie et l'intervention de celles et ceux qui estiment que de tels projets, en partenariat avec des fondations privées par exemple, sont pertinents. Cette conférence était donnée par Michel Parazelli (professeur de travail social à l'UQAM) et Carol Gélinas (coordonnatrice du Regroupement des organismes communautaires familles de Montréal) et a été fort appréciée par les délégué-e-s des TROC-ROC.

Finalement, le comité sur les PPP sociaux de la CTROC a produit un texte de réflexion qui a été publié dans une édition spéciale du bulletin d'information du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) consacrée à cet enjeu.

### **D) Autres actions de recherche**

À un autre niveau, mais en lien avec le RQ-ACA, deux délégué-e-s de la CTROC ont participé en 2011-2012 aux travaux du comité « Reconnaissance et financement des organismes communautaires autonomes » du réseau dont nous sommes membres. Ce comité réunit des représentant-e-s d'organisations communautaires de « secteurs » variés et a produit une analyse intéressante des différents programmes de soutien financier

offerts par les ministères québécois aux organismes ainsi que de leurs « protocoles » en ce qui a trait à la reddition de comptes que doivent leur fournir les organismes qu'ils subventionnent.

En dernier lieu, mentionnons les travaux préliminaires entrepris par le comité financement de la CTROC à propos de l'évolution du soutien financier gouvernemental à l'action communautaire depuis 20 ans et, parallèlement, de la transformation du financement public du réseau de la santé et des services sociaux dans le contexte des grandes réformes depuis la régionalisation de ce réseau au milieu des années 1990. Nous espérons que ces travaux alimenteront nos réflexions futures, à court comme à moyen terme, dans le cadre par exemple de la mobilisation que nous développerons l'automne prochain ou encore des États généraux que nous voulons organiser en 2014.

## **Actions de visibilité**

---

---

La CTROC et ses membres ont participé activement à la **Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome**, organisée encore cette année par le RQ-ACA en octobre dernier. Sous le thème « *L'action communautaire autonome... ça change votre monde* », les TROC-ROC et les organismes ont organisé partout au Québec des activités de sensibilisation de la population à leur contribution essentielle au développement social du Québec. Notons qu'en 2011-2012, ce qui était une journée auparavant est dorénavant devenu une semaine complète, pour la seconde année, au cours de laquelle les organismes sont invités à organiser des activités à leurs couleurs et en lien avec leurs réalités propres.

Une déléguée de la CTROC a travaillé de près avec le RQ-ACA pour diffuser le matériel de promotion de cette journée, appuyé sa mise en oeuvre et a par la suite contribué au bilan fait de cette initiative, autrefois portée par la CTROC mais dont nous avons décidé de confier le leadership au RQ-ACA.

## **Actions de vie associative**

---

---

### **A) Les instances de la CTROC**

La vie associative de la CTROC dépend de l'implication de ses membres. En 2011-2012, trois **Rencontres nationales** ont ou vont avoir lieu : novembre 2011 (Montréal), janvier (Québec) et juin (Estrie) 2012. Elles ont

suscité la participation de la très grande majorité des membres à chaque occasion, davantage que l'an dernier autant pour le nombre de TROC-ROC que pour le nombre de participant-e-s (délégué-e-s et observateurs-trices). Ces rencontres durent deux ou trois jours et constituent une occasion pour les TROC-ROC d'échanger sur leurs réalités respectives, de convenir de revendications communes et d'un plan d'action conjoint ainsi que de renforcer les liens qui les unissent. Il est à noter également que cette année, deux rencontres téléphoniques (16 septembre 2011 et 25 avril 2012) des membres ont eu lieu pour prendre des décisions demandant une intervention du Conseil d'administration qui requérait un mandat des membres.

Le **Conseil d'administration** de la CTROC, composé exclusivement de membres, s'est aussi réuni à au moins 17 reprises au cours de la dernière année, alors qu'il est prévu qu'il se voit au moins 6 fois par année selon nos règlements généraux. En plus de voir aux affaires administratives de la CTROC, le C.A. a réalisé la presque totalité des mandats qui lui ont été confiés à la suite des Rencontres nationales, en plus de coordonner les travaux des différents comités chargés de lui faire des recommandations ou de concrétiser les décisions prises par les membres lors des Rencontres nationales.

Ces **comités de travail** sont par ailleurs essentiels à la vie démocratique de la CTROC. Ils rassemblent des délégué-e-s des TROC-ROC qui se réunissent, selon les mandats à réaliser, de quelques fois à plusieurs fois par année. Vous trouverez plus loin la composition et le mandat respectif général de chacun de ces comités.

## **B) Les ressources humaines**

Le **coordonnateur à la vie associative** de la CTROC occupe aussi une place importante pour favoriser une vie associative dynamique. Pour une seconde année, celui-ci a su dynamiser la CTROC, renforçant les liens et les communications entre les membres tout en assurant la coordination des multiples dossiers ainsi que l'organisation des différentes activités et mobilisations de la CTROC. Deux bulletins d'informations, version papier, ont été produits et un courriel hebdomadaire (CTROC EnVrac) a été envoyé aux membres au cours de la dernière année. Le coordonnateur a aussi contribué de près à la production des outils de vulgarisation (bulletins, site Internet, etc.) pour la campagne portant sur la convention PSOC, en plus de participer aux négociations avec le MSSS et les Agences régionales. Il a aussi contribué à la rédaction des autres documents produits par la CTROC, en plus d'animer les rencontres du C.A et des comités de travail ainsi que d'assurer la liaison avec la Table et nos différents alliés.

En septembre dernier, après une période estivale de chômage économique, le C.A. a renouvelé le contrat de **l'adjointe à la coordination et responsable aux communications** pour une durée de 17 semaines. Le retour de cette personne est devenu nécessaire afin de mener à terme les différents mandats confiés au C.A et aux comités de travail, répondant ainsi aux besoins des membres. D'autant plus que le dossier de la convention PSOC accaparait de plus en plus de temps et de ressources et que la participation aux actions politiques s'est accrue au cours de la dernière année. Mais avant tout, ce poste contractuel (que l'on souhaiterait pouvoir rendre permanent si nos ressources financières le permettaient) a permis d'appuyer à notre coordonnateur qui accumulait les heures supplémentaires, de renforcer les communications entre les membres et de mettre en marche la réalisation de mandats autrement délaissés (ex : la mise en ligne du site Internet de la CTROC).

Notons toutefois que cette employée est toujours à l'emploi de la CTROC (deux jours par semaine, et non plus quatre) grâce à l'implication du RIOCM qui, depuis janvier 2012, lui a accordé un contrat à raison de deux jours par semaine. Sans cela, la CTROC n'avait plus les moyens financiers de lui offrir une tâche à temps plein, ayant épuisé son surplus qui lui a permis au cours de la dernière année de profiter d'une adjointe à la coordination et responsable des communications. Au cours de la dernière année, cette situation a grandement préoccupé le Conseil d'administration qui a débuté une réflexion sur les finances de la coalition et sa capacité à réaliser sa mission ainsi qu'à répondre aux besoins de ses membres.

### **C) La vie démocratique**

Les TROC-ROC ont poursuivi cette année **la démarche visant à répondre à la question suivante : « Quelle coalition voulons-nous ? »**. L'an dernier, cette démarche les a conduits à actualiser la mission et les objectifs généraux de la CTROC. Cette année, les TROC-ROC ont réfléchi et débattu du « modèle coalitif », ce mode de fonctionnement typique à la coalition qui anime sa vie démocratique. Enfin, en 2012-2013, les membres reverront l'énoncé de principes de la CTROC ainsi que sa plate-forme de revendications (tous deux adoptés en 2002-2003) et, suite aux décisions prises depuis les deux dernières années, verront à modifier les règlements généraux de leur regroupement national en conséquence.

## **Relations avec les alliés**

---

### **f) Réseau québécois pour l'action communautaire autonome (RQ-ACA)**

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a pour mandat de défendre et promouvoir les intérêts des organismes d'action communautaire autonome, d'assurer la représentation des organismes d'action communautaire autonome, d'informer les organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome, de sensibiliser la population sur la réalité des organismes d'action communautaire autonome, de favoriser la consultation et la concertation des organismes d'action communautaire autonome sur les questions reliées à l'action communautaire autonome et d'effectuer des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

En 2011-2012, le représentant de la région l'Estrie a agit comme délégué de la CTROC au Conseil d'administration et lors des rencontres nationales du RQ-ACA (ex : le mouvement communautaire hors-Québec), en compagnie du coordonnateur à la vie associative et de délégué-e-s de d'autres régions (Montréal, Lanaudière, Estrie, etc.). En plus de contribuer aux comités « Reconnaissance et financement » et « Semaine nationale de visibilité » du RQ-ACA, des délégué-e-s de TROC-ROC (Québec, Nord-du-Québec, Estrie, Montréal, etc.) ont aussi participé au Colloque soulignant le 10<sup>ième</sup> anniversaire de l'adoption de la politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire en 2001. Finalement, un délégué (Montréal) a contribué au comité du RQ-ACA chargé d'intervenir auprès du gouvernement dans le dossier de la réforme du droit associatif.

Au total, l'implication de la CTROC au sein du RQ-ACA représente un grand nombre d'heures et démontre notre volonté de tisser des liens avec nos alliés du mouvement communautaire autonome.

### **g) Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles**

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) regroupe 39 regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles qui représentent différents secteurs et différentes problématiques liées à la santé. La Table est avant tout un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant

le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

La Table est notre principal partenaire et allié dans plusieurs dossiers concernant les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux, et en particulier quand il s'agit de représentations politiques auprès du MSSS. Un comité-conjoint assure les liens entre nos deux organisations. Il s'est réuni à une vingtaine de reprises au cours de la dernière année. Des délégué-e-s de Montréal, Estrie, Montérégie et Québec ainsi que le coordonnateur à la vie associative y ont siégé en alternance selon les dossiers abordés.

Bien entendu en 2011-2012, le principal dossier travaillé avec la Table aura été encore celui de la convention PSOC. Tout au long de l'année, à l'occasion des rencontres du comité-conjoint et des rencontres du Groupe de travail formé par le MSSS, la Table et la CTROC ont collaboré ensemble. Nous avons produit plusieurs outils conjoints qui ont été appréciés par nos membres.

Au sujet du financement des organismes, nous avons préparé ensemble une campagne conjointe qui se mettra en branle dès l'automne 2012. L'adoption du plan d'action 2012-2014 lors de la Rencontre nationale en juin 2012 devrait nous fournir plus d'indications sur cette collaboration.

#### **h) Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics**

La CTROC est membre de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics (« Mains rouges »). Cette coalition regroupe 140 organisations syndicales, étudiantes, féministes et communautaires qui revendiquent l'accès à des services publics universels et de qualité, l'un des moyens pour assurer la réalisation des droits humains et pour agir efficacement sur les causes de la pauvreté. Afin d'y arriver, cette coalition propose des projets et des politiques (voir ses alternatives fiscales : [www.nonauxhausses.org](http://www.nonauxhausses.org)) qui permettront de renflouer, sur une base équitable, les coffres de l'État. Plus précisément, elle a deux objectifs immédiats :

- Proposer un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun. Ce financement passe notamment par une fiscalité plus progressive.
- S'opposer aux hausses de tarifs de l'électricité résidentielle et des services publics, particulièrement les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les garderies et les transports collectifs.

En 2011-2012, six assemblées générales de la Coalition ont eu lieu, auxquelles a participé le délégué de Montréal appuyé du coordonnateur à la vie associative. Le premier a aussi siégé au comité « Alternatives et éducation populaire » de la Coalition et la déléguée de Montréal au comité « Actions ».

La participation à cette coalition a permis à la CTROC de développer des liens avec des alliés et à la CTROC de s'affirmer comme une interlocutrice crédible au sein du mouvement communautaire.

#### **i) Coalition Solidarité Santé**

La CTROC est membre de la Coalition Solidarité Santé. Par contre, par manque de disponibilité des membres, la CTROC n'a pas assuré de représentation officielle au sein de cette organisation. Néanmoins, les déléguées de Montréal et de la Montérégie participent aux rencontres de la coalition et tiennent informé le Conseil d'administration. La CTROC diffuse l'ensemble des informations fournies par la CSS et tente d'encourager ses membres à réaliser les activités de mobilisation demandées.

En 2011-2012, la CSS a produit du matériel d'information et de mobilisation sur le budget Bachand, en particulier au sujet de la « taxe-santé ». LA CTROC a entre autres contribué à la diffusion du matériel de la campagne « Ligne 448 » de la CSS sur la « taxe-santé ».

#### **j) Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)**

L'IRIS est un institut de recherche à but non lucratif, indépendant et progressiste qui produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. Ses chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, groupes écologistes et syndicats pour des projets de recherche spécifiques ou pour la rédaction de mémoires.

En 2011-2012, la CTROC conjointement avec la Table ont mandaté l'IRIS pour réaliser une étude sur le financement des organismes communautaires et les impacts des différentes sources de financement sur les pratiques des groupes et leurs capacités à réaliser leurs missions (voir plus haut).

## **Finances**

---

Les finances de la CTROC sont bonnes mais demeurent fragiles. Nous terminons l'année 2011-2012 avec un surplus de 24 209 \$, soit 42 000 \$ de moins que l'an dernier considérant que nous avons continué à attribuer le surplus accumulé de 2009-2010 tel que résolu par l'Assemblée générale annuelle. En 2011-2012, comme prévu, nous devrions utiliser l'autre partie de ce surplus et conserver une « marge de sécurité » de 13 025 \$ à la fin de l'année.

Mais sur une année « régulière », nos revenus couvrent à peine nos dépenses courantes et avec l'entrée d'un nouveau coordonnateur, ces dépenses ont été maintenues, sinon augmentées dans certains cas (ex : déplacements en soutien aux régions). De plus, la dernière année a démontré que nos besoins en ressources humaines sont à peine comblés à 33%. L'embauche à contrat (17 semaines) d'une adjointe à la coordination et responsable aux communications a permis de mieux répondre aux besoins des membres, mais est encore loin de combler les heures que le coordonnateur a choisi de considérer comme du militantisme. L'embauche à temps plein de deux autres personnes, tel qu'indiqué dans notre demande PSOC, répondrait à nos besoins.

De plus, le plan d'action que l'on s'apprête à se donner lors de la Rencontre nationale de juin 2012 commande que des ressources soient disponibles et nous savons qu'après cette année, cela ne sera plus le cas. Le Conseil d'administration propose à ce sujet que nous poursuivions cette année une réflexion afin d'identifier des solutions à plus long terme.

Pour le reste de l'affectation des sommes des différents postes budgétaires, on peut le retrouver dans les prévisions budgétaires 2012-2013. On y remarque que certains postes budgétaires ont été réduits afin de s'ajuster à l'expérience des deux dernières années ou encore parce que nous considérons que des efforts doivent être faits pour réduire nos dépenses en général. D'autres postes budgétaires ont été augmentés, aussi pour s'ajuster à l'expérience des deux dernières années, mais aussi parce que nous jugeons important d'y consacrer les ressources nécessaires.

Somme toute, la CTROC n'est pas riche et ce que commande la volonté de ses membres exige plus de ressources et de moyens à sa disposition. Nous en discuterons lors de l'Assemblée générale annuelle.

## **Comités de la CTROC**

---

### **Conseil d'administration :**

Mandat : Veiller à la saine gestion de la CTROC, assurer les suivis, gestion des ressources humaines et prendre les décisions entre les Rencontres nationales.

Composition :

Pierre-Philippe Lefebvre (ROC-Estrie), Èvelyne Langlois (MAC Bas-St-Laurent), Sébastien Rivard (RIOCM), Vicky Brazeau (ROC03) et Julie Martin (TROC-10) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordonnateur)

### **Comité visibilité :**

Mandat : Permettre à la population de mieux connaître les organismes communautaires et conséquemment de créer ou bonifier le capital de sympathie. Afin d'éviter de créer une confusion dans les messages, le comité n'a pas le mandat de porter les revendications financières de la CTROC.

Composition :

Louise Gagnon-Lessard (TROCM) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordonnateur)

### **Comité mobilisation :**

Mandat : Réaliser les mandats du plan d'action liés à la mobilisation.

Composition :

Jacinthe Godard (CROC-AT), Johanne Nasstrom (TROCM), Claudelle Cyr (RIOCM), Julie Bellavance (ROC03), Maxime Bergeron-Laurencelle (TROC-CDC de Laval), Geneviève Giguère (ROCGÎM) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

### **Comité financement :**

Mandat : Soutenir la CTROC dans ses travaux sur le financement des OCASSS.

Composition :

Sébastien Rivard (RIOCM), Maxime Bergeron-Laurencelle (TROC-CDC de Laval), Mélanie Sarazin (TROCAO) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

### **Comité recherche :**

Mandat : Soutenir la CTROC dans ses travaux de recherche.

Composition :

Geneviève Giguère (ROCGÎM), Sébastien Rivard (RIOCM) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

### **Comité PPP sociaux :**

Mandat : Soutenir la CTROC dans ses travaux sur les PPP sociaux.

Composition :

Pierre-Philippe Lefebvre (ROC-Estrie), Édith Monette (TROCL), Geneviève Giguère (ROCGÎM) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

**Comité conjoint**

Mandat : assurer la liaison avec la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table)

Composition (pour la CTROC) :

Sébastien Rivard (RIOC-Montréal), Pierre-Philippe Lefebvre (ROC de l'Estrie), Johanne Nasstrom (TROCM), Vicky Brazeau (ROC03) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

**Délégation Réseau Québécois de l'action communautaire autonome :**

Composition :

Pierre-Philippe Lefebvre (ROC de l'Estrie)

**Délégation Coalition Solidarité Santé :**

Composition :

Nous n'avons pas de délégué pour pourvoir à ce poste.

**Délégation Coalition « Mains rouges » :**

Composition :

Sébastien Rivard (RIOC Montréal) avec le soutien de Stéphane Lessard (coordination)

## Membres de la CTROC

---

CDC Laval	Corporation de développement communautaire de Laval
CROC-AT	Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue
MAC BSL	Mouvement action communautaire Bas-St-Laurent
RIOCM	Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal
ROC-03	Regroupement des organismes communautaires de la région 03
ROC-Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
ROC-GÎM	Regroupement des organismes communautaires Gaspésie – Îles de la Madeleine
ROCL	Regroupement des organismes communautaires des Laurentides
TROC-02	Table régionale des organismes communautaires du Saguenay – Lac-St-Jean
TROC-CN	Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord
TROC-10	Table régionale des organismes communautaires du Nord du Québec
TROCAO	Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
TROCCA	Table régionale des organismes communautaires de Chaudière – Appalaches
TROC-CQ/M	Table régionale des organismes communautaires du Centre du Québec et de la Mauricie
TROCL	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
TROCM	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie

